

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Volet
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL LIE AU
LOGEMENT

BILAN DEPARTEMENTAL ANNEE 2020

ANALYSE QUALITATIVE

Ces données chiffrées concernent les ménages ayant eu une réponse positive de la commission sur l'année 2020.

- Le tableau 1 reprend l'ensemble des mesures
- Les tableaux 2 à 10 les mesures initiales (dont annulations)
- Le tableau 11 les mesures abouties

2020 a été une année marquée par le confinement lié à la Covid-19. Cette période de confinement a vu les différentes Maisons du Département modifier leur fonctionnement et de mars à mai 2020, il y a eu uniquement des mesures de renouvellement. Cette situation exceptionnelle explique la baisse de 15 % par rapport à N-1 des mesures initiales et une augmentation de + 18 % des 2nd renouvellements. Cette forte hausse des 2nd renouvellements peut s'expliquer par la phase de confinement, l'arrêt des Commissions d'Attributions chez les bailleurs sociaux et l'impossibilité de visiter ou faire des états des lieux chez les bailleurs privés ou publics.

Cependant, malgré un contexte sanitaire complexe le groupement ASLL a continué de fonctionner et de mener à bien l'accompagnement des ménages pour lesquels une mesure avait été accordée. Ainsi, dès le 16 mars, en lien avec les mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, chaque association du groupement a mis en place son plan de continuité d'activité et a continué à assurer la mission concernant les mesures d'accompagnement social lié au logement, en adaptant les modalités d'interventions.

Dans ce cadre, les associations Adalea, Adapei-Les Nouelles, ADMR, AMISEP, Penthievre Actions et Steredenn ont majoritairement placé les conseillères en économie sociale et familiale en télétravail conformément aux préconisations nationales.

L'association Adapei-Les Nouelles a, pour leur conseillère, alterné entre le télétravail et la présence sur site avec la possibilité de mettre en place des visites à domicile, si situation d'urgence.

Lors de la période de confinement, les conseillères ont entretenu des liens téléphoniques avec les ménages accompagnés et pouvaient être complétés avec des courriels. Dans la majorité des situations, les appels étaient effectués une fois par semaine voire plus en fonction des besoins des ménages.

Pour permettre aux conseillères de mener à bien leurs missions, les associations ont mis à leur disposition des ordinateurs portables avec connexions internet ainsi que des téléphones professionnels. Lors de cette période, les associations ont dû augmenter les forfaits téléphoniques des conseillères afin de permettre la continuité de l'accompagnement.

Le point commun à toutes les associations pendant le confinement et qui est à valoriser est la continuité des suivis sur la période.

De plus, les associations ont fait preuve de créativité et d'adaptation (notamment matérielle et en matière de communication avec les ménages) pour continuer à accompagner les publics.

A l'issue du 1er confinement, les 6 associations du groupement ont équipés leurs professionnelles de masques, gel hydro-alcooliques, kits de nettoyage (lingettes, produit désinfectant...) afin de permettre la continuité de l'accompagnement tout en protégeant les personnes accompagnées et les professionnelles en charge de l'accompagnement.

La mise en place de ces EPI a généré des surcoûts pour les associations.

1. MESURES INITIALES ACCORDEES et ANNULATIONS (voir tableau joint)

Type de décision	Mesure de 3 mois	Mesure de 6 mois	En Attente	TOTAL
Demande initiale	22	297	9	328
1 ^{er} Renouvellement	182	8	-	190
2 nd Renouvellement	113	8	-	121
Annulation				47
TOTAL	317	313	9	639

Au total 686 mesures initiales ont été prescrites en 2020. Parmi elles, 47 mesures n'ont pu aboutir à une signature et ont été annulées.

5 mesures dites « évaluation » ont été prescrites en 2020 et une seule n'a pas eu de renouvellement. Au vu du peu de nombres de mesures prescrites, la pertinence de cette mesure dite évaluation n'est pas très probante. Cependant, il peut être intéressant que la commission ASLL l'ait toujours en possibilité mais pour des situations très spécifiques où il est nécessaire de vérifier la capacité pour la personne à vivre en logement autonome.

Les annulations concernent 6,8 % des mesures. Ces annulations sont surtout sur le territoire de Saint-Brieuc et ont concerné des ménages pour lesquels les situations étaient complexes et qui n'adhéraient pas forcément à la mesure mais également avec des prescriptions tardives.

2- ORIGINE DE LA PREMIERE DEMANDE

Origine	Nombre	Pourcentage
Autre travailleur social	44	11.73 %
Travailleur social du CD	331	88.27 %
TOTAL	375	100 %

A l'instar de 2019, les prescripteurs autres restent importants même s'il y a un léger fléchissement, qui peut s'expliquer par la période de la Covid-19 que nous traversons et des fonctionnements en lien avec les plans de continuité de chaque structure. En prescripteurs autres, nous retrouvons principalement les associations tutélaires, le secteur psychiatrique avec notamment la Fondation Saint-Jean de Dieu, les CCAS.

Il est à préciser que certaines demandes de mesure n'abordent pas l'ensemble des thématiques ciblées par ce bilan. Lorsque c'est le cas, notamment dans le cas d'annulation de mesure, les éléments sont comptabilisés comme « non renseignés » dans les tableaux suivants.

3- SITUATION FAMILIALE

Ne considérer que les enfants à charge (sans ressources vivant au foyer).

Situation familiale	Nombre	Pourcentage
Couple avec enfant(s)	42	11.20 %
Couple sans enfant	24	6.40 %
Personne isolée avec enfant(s)	95	25.33 %
Personne isolée sans enfant	214	57.07 %
TOTAL	375	100 %

A l'instar de l'année précédente, les personnes isolées sans enfant représentent la majorité des publics accompagnés avec une prédominance sur les secteurs de Lannion (63 %) et Guingamp-Rostrenen (65 %). Des problématiques supplémentaires à celle du logement sont souvent présentes, principalement liées à la santé (troubles psychiques, addictions, maladies), à l'isolement et augmentation des personnes en parcours migratoire et la barrière de la langue.

En 2020, les couples représentent 17,6 % des mesures, soit 2,6 points de plus qu'en 2019. La question qui était soulevée en 2019 quand à l'accompagnement des 2 personnes du couple est toujours prégnante et source de la réussite de la mesure.

4- AGE des adultes composant les ménages

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Non renseigné	Pourcentage
Mineurs	-	-	-	-
18 à 25 ans	7	20	-	6.28 %
26 à 30 ans	16	18	-	7.93 %
31 à 45 ans	73	84	-	36.60 %
46 à 60 ans	87	70	-	36.60 %
61 à 75 ans	30	14	-	10.26 %
Plus de 76 ans	4	6	-	2.33 %
Non renseigné	-	-	-	-
TOTAL	217	212	-	100 %

La tranche d'âge des 31-60 ans représente 73 % des ménages accompagnés soit une augmentation de ce public de + 4.6%. La tranche d'âge des plus de 60 ans est quasi identique à 2019 mais avec une augmentation marquée des plus de 76 ans sur le secteur de la MDD de Dinan ou en 2019, elle n'était pas représentée.

5- NATURE DES RESSOURCES

Pour chaque ménage (personne ou couple), ne tenir compte que d'une ressource, celle qui est prédominante.

Ressources	Nombre	Pourcentage
Revenus liés à l'activité		
Contrat Aidés	1	0.27 %
Indemnités de chômage	66	17.60 %
Indemnités de stage	1	0.27 %
Indemnités journalières	15	4.00 %
Intérim	5	1.33 %
Salaire CDD	21	5.60 %
Salaire CDI	27	7.20 %
Invalidité	18	4.80 %
Autres sources de revenus		
AAH	43	11.47 %
Retraite	45	12.00 %
RSA MAJ	22	5.87 %
RSA Socle	103	27.45 %
Sans ressources	7	1.87 %
Non renseigné	1	0.27 %
TOTAL	375	100 %

La majorité des ressources proviennent du RSA (33,32 %), des indemnités chômeages (17.60 %), de la retraite (12,00 %) et de L'AAH (11,47 %) ce qui démontrent un public avec des fragilités économiques importantes et une paupérisation des personnes accompagnées.

6- Montant des ressources mensuelles à la date ou débute la mesure (hors aides au logement)

Montant	Nombre	Pourcentage
0 à 500 €	64	17.06 %
501 à 1 000€	174	46.40 %
1 001 à 1 500€	85	22.67 %
1 501 à 2 000€	27	7.20 %
2 001 à 2 500€	13	3.47 %
2 501 à 3 000€	8	2.13 %
3 001 à 3 500€	1	0.27 %

Plus de 3 500€	-	-
Non renseigné	3	0.80 %
TOTAL	375	100 %

En 2020, 63 % des personnes accompagnées percevaient moins de 1000 euros de ressources par mois, dont 17.06% moins de 500 euros soit + 2.09 point par rapport à 2019.

Les ressources liées à l'activité sont en léger déclin par rapport à 2019, où elles représentaient 44 % contre 42 % en 2020.

Le vieillissement des ménages attributaires d'une mesure se confirme avec, en 2020, 12 % du public en retraite. Le vieillissement du public est une vraie préoccupation car c'est un public qui peut présenter des fragilités et des besoins spécifiques.

Cette année encore, les jeunes de -25 ans représentent 6 ménages. Pour ce public l'accompagnement à un projet professionnel ou de formation devrait être en priorité travaillé afin de permettre l'accès à des revenus et ainsi un accès/maintien dans le logement.

En 2020, on constate que les ménages percevant plus de 2000 € restent équivalents à 2019 avec une représentation à 6 %. Ces ménages ont pour la plupart vécu des accidents de la vie conséquent qui ont nécessité un accompagnement important.

7- LOGEMENT AU DEBUT DE LA MESURE

Type de logement	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	20	5.33 %
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	84	22.40 %
Hébergement en milieu carcéral	-	-
Hébergement en milieu hospitalier	4	1.07 %
Locataire parc HLM ou communal	83	22.13 %
Locataire parc privé	149	39.73 %
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane, etc.)	24	6.40 %
Sous locataire	1	0.27 %
Non renseigné	10	2.67 %
TOTAL	375	100 %

Malgré un niveau de ressources inférieurs à 1000 € pour 63 % des ménages accompagnés, nous notons qu'une part importante de ces ménages (40 %) sont issus du parc privé. Nous pouvons supposer, au regard de la typologie du public et de la problématique des petits logements dans le parc public, que des ménages ont pu accéder à des logements inadaptés en coût, en localisation, en typologie mais également en

consommation énergétique. Il manque de petits logements de type 1 ou 2 et des logements de typologie 5 ou 6 pour les grandes familles.

En 2020, on constate une baisse de 5,5 points des ménages titulaires d'un bail dans le parc public ou communal que le groupement n'est pas en mesure d'expliquer.

Dans le parc public, nous notons notamment des situations de demande de mutation qui n'aboutissent pas.

Conformément à ce qui avait été acté par le Conseil Départemental lors du bilan 2018, nous notons une diminution des propriétaires ou accédants à la propriété. Cependant se pose la question de leur accompagnement ou maintien dans le logement notamment dans le cas de séparation/divorces, violences conjugales, logements dégradés. Il serait intéressant de réfléchir à un axe prévention pour ces publics afin d'éviter d'avoir à agir dans l'urgence. Pour les ménages qui se séparent, la CAF étant le 1^{er} interlocuteur informé ne serait-il pas intéressant d'associer les AS de territoires de la CAF afin qu'elles puissent faire une 1^{ère} information sur cette mesure ?

8- PRINCIPAL MOTIF D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

(Un seul motif par ménage)

Motif		Nombre	Pourcentage
ACCES	Recherche et accès de logement	296	78.94 %
	Accès au logement	23	6.13 %
MAINTIEN	Traitement des impayés	51	13.60 %
	Problèmes de voisinage,		
	Entretien, dégradation, vétusté, insalubrité		
EVALUATION		5	1.33 %
NON RENSEIGNE		-	-
TOTAL		375	100 %

La recherche et l'accès au logement restent le motif principal d'intervention. Ils représentent 85% des prescriptions soit une augmentation de 2 points par rapport à 2019.

La mesure d'évaluation a été très rarement utilisée en 2020, une baisse de 50 % des orientations est constatée. Sa pertinence n'est pas démontrée. Cependant, il semble pertinent de pouvoir la maintenir comme outil pour des situations très spécifiques notamment pour vérifier la capacité à vivre en logement autonome.

9- PREVENTION DES EXPULSIONS (en début de mesure) :

En début de mesure, nombre de ménages ayant :

Procédure engagée auprès d'un tribunal	37
Bail résilié par décision de justice	16
Reçu un commandement à quitter les lieux	24

En 2020, nous constatons sur l'ensemble du territoire départemental une diminution de 16 % des procédures d'expulsion engagées. La baisse des procédures peut être mise en corrélation avec la crise sanitaire et l'état d'urgence, période pendant laquelle les propriétaires n'ont pas pu ou pas osé entamer les démarches. Cependant, malgré cette baisse des procédures sur certain territoire, 10 % des ménages ayant contractualisé avec la mesure ASLL ont une procédure d'expulsion engagée et l'état d'urgence n'a pas empêché les délibérés car il y a eu pour les ménages accompagnés en ASLL une augmentation de + 17 % des décisions de « commandement à quitter les lieux ».

Cette situation est concentrée notamment sur le territoire de Saint-Brieuc.

La situation de ces ménages, très dégradée, présente parfois des besoins urgents (exemple : relogement en urgence suite expulsion) alors même que les mesures ne sont pas signées et l'accompagnement engagé. Des tensions avec le travailleur social prescripteur, qui fait pression sur l'association pour signature de la mesure en urgence, peuvent apparaître.

Nous voyons bien que l'année 2020 malgré les difficultés économiques et sociales qu'elle a pu apporter, n'a pas eu d'impact sur le nombre de procédures d'expulsions engagées. Ces situations nécessitent de trouver une solution en urgence de relogement voire d'hébergement. Nous avons particulièrement cette année travaillé en étroite partenariat avec le 115 et le SIAO insertion afin de trouver des solutions pour ces ménages. Il est important de préciser que la mesure ASLL n'intervient pas dans l'urgence mais par contre si elle est prescrite suffisamment tôt, dès connaissance de la situation du ménage par le travailleur social, la mesure ASLL peut être un outil de prévention des expulsions.

10- SITUATIONS A LA DATE DE LA DEMANDE ASLL/au logement

Situation	Nombre	Pourcentage
Bail non renouvelé	22	5.87 %
Hébergé chez un tiers	90	24.00 %
Logement avec forme d'inconfort	46	12.27 %
Logement inadapté	98	26.13 %
Problème d'endettement et de surendettement	26	6.93 %
Procédure d'expulsion (impayés de loyers)	56	14.92 %
Procédure d'expulsion (troubles de voisinage)	4	1.07 %
Autre	19	5.07 %
Non renseigné	14	3.74 %
TOTAL	375	100 %

En 2020, nous constatons une augmentation de +49% des logements avec forme d'inconfort par rapport à 2019. Le confinement a mis en exergue les problématiques de logement.

26 % des demandes sont liées au logement inadapté, cependant même si cet item reste très important il est en diminution de - 28 % par rapport à l'année 2019. Ces 2 appellations peuvent porter sur différentes choses : ressources, capacité, besoin de travaux, habitat indigne et/ou problème de santé, de logement inadapté « socialement ».

Les demandes de mutation sont difficiles à mettre en œuvre et aboutissent très difficilement à un emménagement dans un logement plus adapté aux conditions des personnes (économiques, santé, modification de composition familiale).

Sur l'année 2020, les mesures avec procédures d'expulsion en cours sont identiques à 2020 avec 15.99 % des accompagnements.

11- SITUATIONS A LA DATE DE LA DEMANDE ASLL/aux difficultés repérées chez le demandeur.

Difficultés	Nombre	Pourcentage
Gestion budgétaire	193	51.47 %
Gestion administrative	228	60.80 %
Autonomie insuffisante	209	55.73 %
Démarches infructueuses	118	31.47 %
Problème pour appréhender un nouveau lieu d'habitation	63	16.80 %
Problème à aménager dans un logement	34	9.07 %
Prévention de troubles de voisinage	10	2.67 %
Problème de santé	58	15.47 %

En 2020, la difficulté majeure repérée est la gestion administrative puisqu'elle représente presque 61 % des demandes soit une augmentation de + 12 %.

12- DOSSIERS SURENDETTEMENT/DALO

Dossier de surendettement	Nombre	Aide par le conseiller ASLL	Aide par le travailleur social*	De façon autonome
Ayant nécessité un suivi dans le cadre de l'ASLL (constitué avant le démarrage de la mesure)	37			
Constitué dans le cadre de l'ASLL	13	11	5	-
Recours devant la commission de médiation DALO	18	9	11	-

*Dossier constitué conjointement avec l'AS avec parfois des dossiers démarrés avant le début de la mesure.

37 ménages soit 9.8 % des accompagnements avaient un dossier de surendettement constitué avant le démarrage de la mesure (-2 % par rapport à 2019). 13 dossiers ont été constitués dans le cadre de la mesure ASLL soit la moitié moins qu'en 2019.

Pour 18 ménages, soit une augmentation de + 63 % par rapport à 2019, malgré les partenariats avec les bailleurs, un dossier DALO a dû être constitué pour faire aboutir la demande.

STATUT EN FIN DE MESURE

(Fins réelles de mesures intervenues entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020)

Statut	Nombre	Pourcentage
Accédant ou propriétaire	10	2.72 %
Hébergement chez un tiers (amis, parents)	33	8.97 %
Hébergement en milieu hospitalier	-	-
Hébergement en milieu carcéral	-	-
Hébergement Foyers, CHRS, ALT	19	5.16 %
Locataire parc HLM ou communal	151	41.03 %
Locataire parc privé	122	33.13 %
Logement précaire (hôtel, chambre meublée, caravane...)	11	3.01 %
Maison Relais / Résidence Accueil	2	0.54 %
Sous locataire parc HLM ou communal	7	1.90 %
Sous locataire parc privé	3	0.82 %
Non renseigné	10	2.72 %
TOTAL	368	100 %

Le total de ménages ayant une situation logement stable en fin de mesure est de 76.88 % soit quasi identique à l'année 2019.

En 2020, 41,03 % des situations ont accédé ou se sont maintenues dans le parc public soit une sensible augmentation (+3.8 %) par rapport à l'année 2019. L'orientation ou le maintien dans le parc public correspond au niveau de ressources des ménages. Il est à noter un partenariat important avec les bailleurs du département. Néanmoins, nous constatons toujours un manque de petits logements et de grands logements (T5/T6) et des niveaux de loyer qui restent des freins conséquents.

La propension des ménages à accéder au logement en pension de famille est très faible puisqu'elle ne représente que 0,54 % mais reste identique à 2019 avec l'accès pour 2 ménages à ce dispositif de logement adapté.

Les 10 ménages non renseignés correspondent aux fins de mesures anticipées pour lesquelles les conseillères n'avaient pas d'information fiable.

On peut indiquer que la mesure ASLL tient ses objectifs avec presque 77 % des mesures qui permettent un accès ou un maintien dans le logement.

Le groupement ASLL malgré le confinement a continué à être présent auprès des ménages et à assurer le suivi de l'ensemble des mesures.